AUDIT

Audit de l’intégration du Service sanitaire coordonné

Office fédéral de la protection de la population

L’ESSENTIEL EN BREF

Le Service sanitaire coordonné (SSC), fondé dans les années soixante, joue un rôle central dans la collaboration et la coordination des interventions sanitaires à l’échelle nationale en situation de crise. Initialement rattaché au Groupement Défense, le SSC a connu une réforme majeure en 2023, lorsqu’il a été intégré à l’Office fédéral de la protection de la population (OFPP). Pour assurer pleinement ses missions, cette réorganisation s’est accompagnée d’une affectation de six équivalents plein temps (ETP), dont un pour le mandataire, et d’un budget annuel de 1,7 million de francs suisses.

Le nouveau mandataire du SSC, en fonction depuis 2023, avait pour mission principale de redynamiser le domaine en adaptant son rôle aux besoins actuels de la population et de la santé publique civile. Cette évolution stratégique a abouti à une nouvelle orientation, approuvée par le Conseil fédéral en août 2025 et marquée par un changement de nom : le SSC devient officiellement le Réseau national de la médecine de catastrophe (KATAMED).

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a ainsi examiné si les structures de l’OFPP permettent la mise en œuvre ciblée des missions du SSC-KATAMED. En outre, il s’est également intéressé sur la perception des partenaires du SSC-KATAMED. Le CDF est d’avis, que l’intégration est sur la bonne voie et en cours. Le renforcement de la gouvernance interne et une garantie de la collaboration avec les Affaires sanitaires du Groupement Défense (BLA-SAN), restent toutefois nécessaires.

Une intégration engagée mais encore incomplète

Le SSC-KATAMED est intégré au sein de la section « Médecine de catastrophe KATAMED » sous la division de Centrale d’alarme et gestion d’évènements (NEOC). Bien que son intégration ait été marquée par certaines difficultés, le nouveau mandataire a su impulser une dynamique constructive en présentant la nouvelle orientation et en apportant une contribution importante au développement du SSC-KATAMED. Toutefois, une dépendance importante du NEOC vis-à-vis de son expertise est perceptible. Afin d’assurer la durabilité du SSC-KATAMED, il est essentiel de réorienter cette dépendance vers l’OFPP, qui doit incarner sa représentation officielle. Le statut particulier du mandataire, lui permettant un lien direct à la Directrice de l’OFPP, peut constituer un atout pour le développement du SSC-KATAMED mais peut également soulever des questions quant à la répartition des responsabilités entre les différents échelons hiérarchiques et affecter le fonctionnement du NEOC. Il est donc indispensable de clarifier les rôles et responsabilités respectifs du chef du NEOC et de la Directrice en matière de gouvernance du SSC-KATAMED.

Renforcement nécessaire de la collaboration avec le Groupement Défense

Bien que les partenaires consultés reconnaissent la structuration récente du SSC-KATAMED et sa nouvelle orientation, ils estiment que les ressources actuellement allouées à ses missions demeurent limitées au regard des exigences croissantes. Des frictions subsistent entre BLA-SAN, ancienne entité de rattachement du SSC-KATAMED et partenaire clé, et l’OFPP. Ce manque de collaboration a entraîné des effets défavorables dans plusieurs situations. Le CDF attend du Secrétariat général du département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports qu’il garantisse une coopération efficace entre ces deux entités pour une meilleure préparation et gestion en cas d’évènements majeurs.